




L'Association des **P**psychologues du **T**Travail et des **O**Organisations,

en collaboration avec

 **Psychoprev**, l'association des conseillers en prévention

organise une matinée d'étude, suivie d'un repas à 12h45, sur

## Le Harcèlement moral au travail. Quelles pistes pour l'intervention ?

Professeur Margarita Mazas-Sanchez,  
Responsable du Groupe de Psychologie Sociale

Monsieur Laurent De Cock,  
Conseiller externe en prévention en charge psychosociale,  
Président de Psychoprev

Monsieur Philippe Dejonghe,  
Conseiller interne en prévention en charge psychosociale

Le jeudi 27 novembre 2003 à 8h45

**à La Maison – UAE  
Campus de la Plaine – ULB – accès 4  
Boulevard du Triomphe - 1050 Bruxelles  
(station de métro et gare SNCB Delta)**

## Programme de la matinée du jeudi 27 novembre 2003

- 8h45 Accueil des participants
- 9h00 Introduction de la matinée par M. Johan Parisse, Président de l'APTO.
- 9h15 Le harcèlement moral au travail : quelques mots d'introduction. Mme Catherine Hellemans, Laboratoire de Psychologie Industrielle et Commerciale, ULB.
- 9h30 Pouvoir, dépendance et violence psychologique au travail. Prof. Margarita Mazas-Sanchez, responsable du Groupe de Psychologie Sociale, Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Politiques, ULB.
- 10h25 Pause-café
- 10h45 L'expérience d'un conseiller **externe** en prévention en charge psychosociale. M. Laurent De Cock, conseiller externe en prévention en charge psychosociale chez Arista, président de Psychoprev.
- 11h15 L'expérience d'un conseiller **interne** en prévention en charge psychosociale. M. Philippe Dejonghe, conseiller interne en prévention en charge psychosociale à l'ULB.
- 11h45 Débat animé par Mme Catherine Hellemans.
- 12h45 Repas

---

**Bulletin d'inscription** - *date limite d'inscription : le vendredi 21 nov. 2003*  
*à renvoyer Avenue Seghers, 87 – 1081 Bruxelles / fax : 02.650.33.39 / Apto@advalvas.be*

Nom, Prénom : .....

Société : .....

Adresse : .....

Tel : .....

Adresse e-mail : .....

participera à la matinée d'étude, suivie d'un repas, le 27 novembre 2003.

Participation aux frais : 40 Euros pour les membres de l'APTO  
65 Euros pour les non-membres

Paiement au compte : 068 – 2320105 – 86